

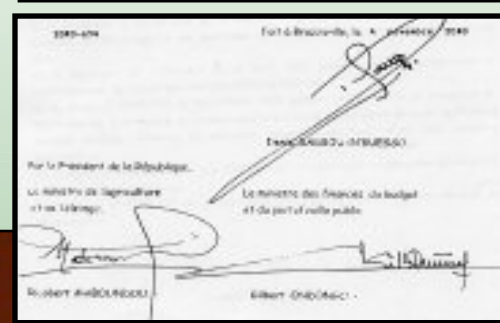
Cpac Info pesticides

Bulletin N° 012
Octobre-Décembre 2010



Congo-Cpac:

Le Président de la république honore le Cpac en signant un décret qui crée le Cngp du Congo Brazza



Première session parlementaire de la Cemap : Le Président de la Commission, S.E.M. Antoine Ntsimi, félicité par les parlementaires de la Cemap

Convention de Stockholm: L'Afrique francophone se concerte

Sommaire



Cpac Info pesticides

Supervision Générale :
S.E. Le Président Antoine NTSIMI

Directeur de la Publication :
Dr. NKOUKA Nazaire

Rédacteur en Chef :
Benoît B Bouato

Collaboration :
Serge LIALE
Hugues NDIH (stagiaire IRIC)

Logistique :
Thimothé MVOM

Infographie et Impression :
Fidèle Perrier ONONINA

B.P. 16344 Yaoundé-Cameroun
Tél./Fax : (237) 22 20 31 99
E-mail: cpac.pesticide@cpac-cemac.org
Site-web : www.cpac-cemac.org

Edito 3

CPAC en marche

Budget 2011 : Examen par le Conseil des Ministres de l'UEAC 4

Adoption du budget 2011 par le Parlement Cemac 5

Convention Stockholm: L'Afrique francophone se concerte 6

Les recommandations de Dakar 7

Des cadeaux pour les enfants du personnel 8

C'est par l'adoption de la lutte intégrée que l'on pourra rêver d'une sûreté alimentaire en Afrique Centrale 9

Coopération internationale : Le Président du Cpac au front 11

Comice Agro-Pastoral d'Ebolowa : LE CPAC AU RENDEZ-VOUS 12

Le Président de la république honore le Cpac en signant un décret qui crée le Cngp du Congo Brazza 13

Activités des Cngp : RCA Objectif : Faire l'état des lieux des pesticides obsolètes dans le pays 14

Activités des Cngp : RCA Les activités dans la région centrale et le Centre-Est de la Republuque Centrafricaine 15

Activités des Cngp : Guinée Equatoriale : Participation du Cpac à la première session parlementaire à Malabo 16

Activités des Cngp : Congo Etat des lieux des pesticides à Pointe Noire 17

Pesticides Actu

Le devenir des pesticides dans le sol et les risques de pollution de l'environnement 18

La lutte intégrée pourra résoudre le problème de la mouche des fruits Bactrocera invadens en Afrique 20

Lindane : un véritable poison 22



Chers Lecteurs,

Cette dernière édition de l'année 2010, revient sur certains événements matérialisant l'intégration en zone CEMAC et au cours desquels le Cpac a été impliqué. Il s'agit d'abord de la signature du décret créant le Comité national de gestion de pesticides (Cngp) par Son Excellence Monsieur le Président de la république, en personne. L'aboutissement du processus de signature de ce décret a donné raison aux méthodes de suivi mise en place par le Cpac à travers sa cellule du Congo. La signature dudit décret par l'autorité suprême de ce pays, démontre l'importance et l'adhésion aux idéaux du Cpac ainsi manifesté par la République du Congo, pays membre fondateur de la Cemac. Ce bel exemple d'attachement aux principes d'intégration de la sous-région, qui s'inscrit dans la même lancée, déjà empruntée par la république du Tchad et la RCA, nécessite d'être suivi par les autres pays pour que l'harmonisation des réglementations sur la gestion des intrants agricoles en Afrique centrale se matérialise.

Par ailleurs, du 03 au 05 novembre 2010, s'est tenue au siège même du Parlement communautaire, à Malabo, la toute première session de cette auguste assemblée de la communauté. Cette occasion a permis à ce parlement de démontrer toute la dimension de son envergure. En effet, tous les pouvoirs de contrôle de l'exécutif, dévolus à une instance parlementaire se sont manifestés tout au long de cette session : des séances plénières, jusqu'aux commissions sectorielles, en passant par les jeux de questions-réponses avec l'exécutif, tout y est passé. Le point culminant de cette session est le passage du Président de la Commission devant le Parlement, en pleine session plénière. En effet, Son excellence Antoine Nstimi, Président de la Commission a tenu en haleine toute la salle pendant qu'il présentait toute l'action de la Commission, des organes et des institutions spécialisées de la CEMAC. Son éloquence, sa maîtrise de presque tous les sujets de la

Cemac, ainsi que ses visions pertinentes pour l'Afrique centrale, lui ont valu des applaudissements nourris et des félicitations sincères de la part de chaque député. C'est dans le cadre des sessions sectorielles que le Secrétariat permanent du Cpac, au même titre que les autres institutions spécialisées, a défendu son budget, devant la commission des finances.

Cette session parlementaire a été précédée par la 21ème session ordinaire du Conseil des ministres de l'Ueac/Cemac, qui s'est tenue du 21 au 28 octobre 2010 à Brazzaville pour l'adoption du budget 2011. A cette occasion, le secrétariat permanent du Cpac, malgré la tendance à la modération du budget général de toute la Cemac, a sollicité et obtenu auprès des ministres (qui ont jugé que les programmes de cette institution étaient pertinents), une augmentation substantielle de son budget annuel.

Dans le cadre de la synergie d'actions pour la lutte contre toute forme de pollution par les produits chimiques, le secrétariat de la Convention de Stockholm a organisé un atelier régional de renforcement des capacités dans les pays francophones de l'Afrique, sur les Polluants organiques persistants (Pop). Cette occasion a permis au Secrétaire permanent du Cpac, au terme de son exposé, de plaider pour une complémentarité entre l'action des points focaux des Conventions qui se limite seulement à l'observation et au constat de l'utilisation des produits chimiques, avec celle des initiatives communes sous-régionales (à l'instar du Cpac ou de Csp), mise en place par les Etats pour gérer complètement cet aspect. Il a conclu en disant que le Pnue et le Fme (Fonds mondial pour l'environnement) gagneraient en soutenant ces initiatives qui émanent directement des Etats.

Chers lecteurs, voilà ce que nous avons vu nécessaire de mettre à votre disposition en cette fin d'année. En attendant de nous retrouver au prochain numéro, nous vous prions de recevoir nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Budget 2011

Examen par le Conseil des Ministres de l'UEAC

Par Jean Blaise MOUDOU DOU; *Phytopharmacologue, chargé du suivi des pesticides chimiques*

Du 21 au 28 octobre 2010, s'est tenue à Brazzaville en République du Congo la 21^{ème} session ordinaire du conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC).

La délégation du Comité Inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) était composée du M. Benoit BOUATO, secrétaire permanent, M. Jean Blaise MOUDOU DOU, Expert phytopharmacologue et M. Timothée MVOM, comptable.

Ce conseil des Ministres de l'UEAC, s'est déroulé selon le programme ci-après : 21, 22 et 23 octobre 2010 : réunion du comité inter-états 24 et 25 octobre 2010 : conseil d'administration des institutions spécialisées. 26 et 27 octobre 2010 : Mise en forme des dossiers du conseil des ministres 28 octobre 2010 : conseil des ministres. Les travaux du comité Inter-Etats (CIE) se sont déroulés les 21, 22, et 23 octobre 2010 au palais du parlement de Brazzaville, sous la présidence de Monsieur Jean Delphin MAVINGA BATA, président en exercice du comité Inter-Etats.

La République Centrafricaine et la République Gabonaise ont été désignées comme rapporteurs des travaux. Etaient présents, les délégués de: La République du Cameroun La République Centrafricaine La République du Congo La République Gabonaise La République de Guinée Equatoriale La République du Tchad. Ainsi que les responsables des institutions et des organismes spécialisés de la CEMAC.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'intégration. Dans son allocution d'ouverture, il a souhaité la bienvenue, un agréable séjour aux participants dans la ville de Brazzaville et pleins succès aux travaux du comité Inter-états. La séance a été suspendue pour permettre non seulement au Ministre Délégué de se retirer, mais aussi aux participants de prendre part au cocktail offert pour la circonstance. A la reprise des travaux, s'en est suivie la présentation du projet d'ordre du jour qui sera adopté après amendement et se présente de la manière suivante:

Au titre des affaires Générales :

1. Procès-verbal de la 21^e session extraordinaire du conseil des Ministres de l'UEAC des 11 décembre 2009 et 03 juin 2010 à Bangui et Brazzaville ;
2. Rapport d'activités et programme d'action de la communauté ;
3. Programme Economique Régional de la CEMAC ;
4. Budget des organes Supérieurs et de la commission de la communauté, exercice 2011 ;
5. Budget des institutions et organismes Spécialisés exercice 2011 ;
6. Plan d'action pour la relecture et de la mise en oeuvre des directives des finances publiques ;
7. Rapport d'Exécution de la surveillance multilatérale pour 2009 avec perspectives pour 2010 et des grandes orientations de Politiques Economiques pour l'année 2011 ;
8. Adoption de l'Accord relatif à la sûreté de l'Aviation civile des Etats membres de la CEMAC ;
9. Compagnie communautaire de transport aérien Air CEMAC ;
10. Politique de développement de l'enseignement Supérieur, technologique et professionnel en zone CEMAC ;
11. Mise à la retraite du personnel Camerounais de l'OCEAC ;
12. Agréments ;
13. La circulation des marchandises en zone CEMAC ;
14. L'articulation entre le droit OHADA et les droits communautaires dans l'espace CEMAC.

Au titre des notes d'information et comptes rendus

15. Etat d'avancement du projet d'électrification périurbaine intensive en zone CEMAC ;
16. Etat d'avancement de la mise en oeuvre du PIR 10^e FED ;
17. Etat d'avancement des transports et du transit en zone CEMAC ;
18. Interconnexion des télécommunications en fibre optique d'Afrique centrale (Central African Backbone) ;





Toutefois, les travaux se sont déroulés selon les articulations ci-après :

Point 1 : Procès-verbal de la 21e session extraordinaire du conseil des ministres de l'UEAC des 11 décembre 2009 et 03 juin 2010 à Bangui et Brazzaville. Ce point n'a pas été examiné par le comité Inter-Etats qui a estimé que son appréciation relève du conseil des Ministres.

Point 2 : Rapport d'activités et programme d'action de la communauté s'agissant du rapport d'activités ; les membres du CIE ont demandé un éclairage sur certains points, notamment : le faible taux de recouvrement de la TCI, la non exécution de certaines activités programmées, la situation administrative du personnel, les dispositions à prendre pour rendre efficient le rapport d'étude du consultant. En réponse à ces préoccupations, la commission a apporté des éléments d'éclaircissement. Après ces charges, le rapport d'activités a été adopté. En ce qui concerne le programme d'action 2011, aucune observation n'ayant été relevée, il a été adopté tel que présenté.

Point 3 : Programme Economique Régional de la CEMAC. Concernant cette affaire, la parole a été donnée au cabinet Performance Management consulting (PMC) qui a présenté et commenté le plan opérationnel du PER 2011-2015.

Points 4 et 5 : Budget des organes Supérieurs, de la commission de la communauté, des institutions et organismes Spécialisés

exercice 2011. A la suite des amendements, le budget de la communauté, exercice 2011, a été adopté à 6.58% d'augmentation par rapport au budget 2010. Pour le CPAC, il a été adopté en augmentation d'un taux de 69,38% par rapport à celui de 2010. Cette augmentation sera utilisée principalement au suivi des travaux de réaménagement et d'équipement de l'immeuble mis à la disposition du CPAC par le Cameroun, à la mise en oeuvre des programmes scientifiques attribués aux nouveaux experts recrutés et à la prise en charge salariale d'autres recrutements.

Au terme de ses délibérations, le comité Inter-Etats (CIE) exhorte les dirigeants de ces institutions à plus de modération dans les dépenses, notamment en évitant les duplications. Les dotations accordées ponctuellement pour des actions précises ne doivent pas être reconduites de manière systématique.

Les dossiers des points 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 ont été examinés et des solutions ont été trouvées puis soumises au conseil des Ministres. Un autre point sur la normalisation du statut du CPAC présenté dans la salle même, n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, le CIE a décidé de soumettre ce dossier à la prochaine conférence des chefs d'Etat de la communauté. En conclusion, toutes les solutions proposées aux différents dossiers examinés par le CIE ont été adoptées le 28 octobre 2010 en conseil des Ministres.

Les travaux se sont achevés le 28 octobre 2010 à 18h dans la salle de conférence du Ministère des affaires étrangères, s'en est suivie un repas offert par M. Pierre MOUSSA, Ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'intégration du Congo à l'Olympique palace.

Adoption du budget 2011 par le Parlement Cematic

Du 03 au 05 novembre 2010, s'est tenue au siège même du Parlement communautaire, à Malabo, la toute première session de cette auguste assemblée de la communauté. Cette occasion a permis à ce parlement de démontrer toute la dimension de son envergure. En effet, tous les pouvoirs de contrôle de l'exécutif, dévolus à une instance parlementaire se sont manifestés tout au long de cette session : des séances plénières, jusqu'aux commissions sectorielles, en passant par les jeux de questions-réponses avec l'exécutif, tout y est passé. Le point culminant de cette session est le passage du Président de la Commission devant le Parlement, en pleine session plénière. En effet, Son excel-

lence Antoine Nstimi, Président de la Commission a tenu en haleine toute la salle pendant qu'il présentait toute l'action de la Commission, des organes et des institutions spécialisées de la CEMAC. Son éloquence, sa maîtrise de presque tous les sujets de la Cematic, ainsi que ses visions pertinentes pour l'Afrique centrale, lui ont valu des applaudissements nourris et des félicitations sincères de la part de chaque député. C'est dans le cadre des sessions sectorielles que le Secrétariat permanent du Cpac, au même titre que les autres institutions spécialisées, a défendu son budget, devant la commission des finances.

Par Timothée MVOM; Comptable du CPAC

Le Comité Inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC), comme les autres Institutions Spécialisées de la Communauté, a défendu son budget devant le Parlement Communautaire de la CEMAC à Malabo du 03 au 05 novembre 2010. Saisissant l'occasion, et à l'issue de la présentation des programmes du Cpac au cours de l'année 2011, le Secrétaire Permanent a présenté au Parlement Communautaire sous forme d'un document annexé au budget l'Institution Cpac ainsi qu'il suit (Contexte & Justification, Organisation, Mandat, Mission, Objectif Global, Objectifs Spécifiques et résultats y découlant, ressources, ainsi que les Attentes).

Au terme de la présentation du budget après quelques difficultés dues au statut juridique du Cpac et de son 1er responsa-

ble, la délégation du Cpac a reçu des encouragements et même la proposition de revoir à la hausse le budget de cette Institution compte tenue de ses missions.

Avec toute la satisfaction du Secrétaire Permanent et sa suite, le budget proposé par le Conseil des Ministres de Brazzaville a été accordé avec succès.

Il est à noter que le parlement de la Cematic a été installé le jeudi 15 avril 2010 après l'inauguration de son siège à Malabo, capital de la République de Guinée Equatoriale en présence des six chefs d'Etats de la sous-région et de leur homologue De Menezes, Président de la République de Sao-Tomé-Et-Principe. Il contrôle l'exécutif de la Cematic à travers le suivi des activités de la Commission de la Cematic.

Convention Stockholm: L'Afrique francophone se concerte

C'était à la faveur d'un atelier régional de renforcement des capacités des pays francophones sur les nouveaux POPs, la révision des plans nationaux de mise en oeuvre (Pnm) et les exigences d'établissement des rapports dans le cadre de la convention

Par Mme Ngartoubam T. L

Du 1^{er} au 4 novembre 2010, s'est tenu à Dakar au Sénégal un atelier régional de renforcement des capacités des pays francophones sur les nouveaux POPs, la révision des plans nationaux de mise en oeuvre (PNM) et les exigences d'établissement de rapports dans le cadre de la Convention de Stockholm.

L'atelier avait pour objectif de :

- Sensibiliser les participants aux neuf nouveaux produits chimiques récemment inscrits aux annexes A, B et C de la Convention de Stockholm ;
- Améliorer la connaissance des participants sur la révision des PNM ;
- Faire connaître les documents d'orientation et les outils de formation disponibles pour la mise à jour du PNM ;
- Sensibiliser sur les obligations d'établissement de rapports conformément à l'article 15 de la Convention de Stockholm et former sur l'utilisation du système électronique d'établissement de rapports ;
- Partager les expériences sur l'utilisation des documents d'orientation et outils de formation lors de l'élaboration des PNM.

Les travaux, dirigés par des experts venus du Secrétariat de la Convention de Stockholm à Genève ont été coordonnés par le Directeur du Bureau Régional Afrique (Dakar) de la Convention de Bâle. Au cours de l'atelier, des communications ont été successivement présentées par le Comité Inter-Etats de Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC), le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Burkina Faso, la République Centrafricaine et la Guinée Bissau. Elles portaient sur:

1. Les POPs en devenir (endosulfan) ;

2. Les données préliminaires sur les nouveaux POPs ;
3. Le cadre législatif et institutionnel des nouveaux POPs ;
4. Les stratégies concernant les nouveaux POPs,
5. Les bonnes pratiques identifiées lors de l'élaboration du PNM ; et
6. D'autres expériences liées à la mise en oeuvre de la Convention.

L'exposé du CPAC a suscité beaucoup de débats par rapport à son désir d'initier une synergie des acteurs pour la gestion commune des produits chimiques dans la sous-région CEMAC, synergie qui sera coordonnée par le CPAC

qui a un mandat légal des Etats membres. Les discussions ont également porté sur des expériences en ce qui concerne la gestion des POPs et autres produits chimiques au niveau de leurs pays respectifs, notamment le cadre de collaboration entre Institutions régionales d'homologation (CPAC et Comité Sahélien des Pesticides), la gestion de l'endosulfan etc.

Au cours de l'atelier des solutions de remplacement aux nouveaux POPs

ont également été envisagées. L'objectif était de mieux faire comprendre aux participants, la différence entre les dispositions de la Convention portant sur les buts acceptables et les dérogations spécifiques. A ce titre, les besoins de notifications des pays pour l'obtention de dérogation à l'utilisation de tel ou tel produit ainsi que le but de l'utilisation (cas de l'heptabromodiphénylèther utilisable jusqu'en 2030) ont été fortement souligné et appel a été lancé aux participants, de consulter davantage le site de la Convention pour une meilleure compréhension et appropriation des formulaires de dérogation en vue de mieux répondre aux besoins des pays en produits chimiques.





Les recommandations de Dakar



A l'issue des travaux, les recommandations suivantes ont été formulées par les participants de l'atelier en vue d'une meilleure gestion des POPs

1/ Identification des nouveaux POPs

- Inviter le Secrétariat et ses partenaires à mettre à la disposition des Etats Parties des guides et outils, notamment des kits d'analyse, pour mener à bien leurs inventaires sur les POPs nouvellement listés,
- Inviter le Secrétariat à traduire en français les documents d'orientation actuellement disponibles sur les nouveaux POPs, en particulier pour les noms commerciaux des substances, afin de faciliter leur utilisation,
- Aider les pays à identifier les nouveaux POPs dans les produits importés et utilisés, par l'intermédiaire de listes de produits et/ou de questionnaires à l'attention des secteurs économiques pertinents.

2/ Révision du PNM

- Pour les parties, qui ne l'ont pas déjà fait, transmettre le PNM dès que possible au Secrétariat afin de se conformer à l'obligation en vertu de l'Article 7,
- Exploiter au maximum le texte amendé de la Convention de Stockholm pour une meilleure compréhension de ces dispositions,
- Réactiver au niveau institutionnel, le comité de coordination ou de pilotage, utilisé pour le développement du

PNM en prévision de la révision du PNM au niveau national,

- Lors de la révision du mandat du comité de coordination, considérer la création de synergie entre les Conventions Bâle, Stockholm et Rotterdam, et considérer l'implication de nouvelles parties prenantes qui sont susceptibles d'être concernés par les nouveaux POPs,
- Réviser les plans d'action existants et établir, si jugé nécessaire, de nouveaux plans d'action au regard des nouveaux POPs recensés, dans le cadre de la revue des PNM,
- Informer les acteurs concernés sur les nouveaux POPs en vue d'obtenir leur engagement à participer à la révision du PNM,
- Intégrer la révision du PNM dans une approche de développement durable et de sécurité chimique, notamment en reliant le PNM aux priorités nationales, telles qu'indiquées dans les plans nationaux de développement et les OMD,
- Mettre en place un partenariat entre l'Etat et les ONG pour inciter le public et les groupes cibles à s'approprier le PNM.

3/ Contrôle aux frontières et trafic de substances interdites dans le cadre de la Convention

- Renforcer les échanges entre les comités régionaux d'homologation, par exemple le CPAC et le Comité

Sahélien des Pesticides, et les comités nationaux de gestion des produits chimiques, notamment par l'intermédiaire des experts nationaux siégeant dans ces comités, des points focaux aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm,

- Impliquer davantage les comités régionaux d'homologation aux discussions internationales sur la gestion des produits chimiques et déchets dangereux,
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce sur les produits chimiques et les déchets dangereux,
- Réviser les codes douaniers basés sur le système harmonisé pour inclure les POPs manquants, si jugé nécessaire,
- Renforcer les compétences d'identification des douaniers par la formation notamment inclure l'identification des POPs et autres produits chimiques dans les curricula de formation initiale des douaniers et promouvoir les efforts de renforcement des capacités réalisés dans le cadre de l'initiative des douanes vertes.
- Renforcer la connaissance des douaniers à tous les niveaux sur les accords internationaux portant sur les produits chimiques et Inviter le Secrétariat à fournir une assistance technique et financière pour se faire,
- Développer des outils pratiques pour aider les douaniers à mieux identifier les produits chimiques et déchets dangereux,
- Renforcer la collaboration entre les douanes et le ministère de l'environnement, par exemple par la signature d'un protocole d'accord de coopération,
- Mettre en oeuvre le système global harmonisé de classification des produits chimiques afin d'assurer une bonne information sur la toxicité du produit, dans une langue parlée par le pays,

- Encourager les Etats Parties à soumettre leurs rapports en vertu de l'article 15 dans les délais requis, au plus tard avant le 30 novembre 2010,

5/ Capacité analytique et promotion d'alternatives à l'utilisation de pesticides

- Renforcer les capacités analytiques des Etats Parties de la région pour assurer un contrôle des formulations importées et utilisées par les pays,
- A l'instar du projet GIPD de la FAO sur les champs écoles, sensibiliser les agriculteurs aux pratiques maraichères faisant appel aux produits phytosanitaires naturels,
- Répliquer le projet GIPD dans d'autres pays.

6/ Financement

- Mettre en place un mécanisme pérenne de financement des produits chimiques avec l'instauration d'un système d'écotaxe, pour soutenir les actions de gestion des POPs.

7/ Coopération régionale

- Capitaliser l'expérience acquise par le CRCB-AF lors de projets passés ou en-cours et diffuser l'information par le biais de son site internet et par la publication de brochures et autre document d'information,
- Inviter le CRCB-AF à établir une base de données offrant une compilation des projets exécutés dans le domaine des produits chimiques au niveau de la région.

8/ Sensibilisation

Encourager les ONGs à élaborer des documents et tout autre support de communication pour sensibiliser le public aux défis posés par les POPs, et plus particulièrement par les POPs nouvellement listés.

4/ Etablissement de rapports en vertu de l'article 15

ARBRE DE NOEL AU CPAC

Des cadeaux pour les enfants du personnel

Par Hugues Ndihi (stagiaire IRIC)

La cérémonie d'arbre de Noël prend progressivement corps au Cpac. Initiée en 2009, elle est rentrée cette année dans sa deuxième édition. Beaucoup de cadeaux, un peu plus que l'an dernier, du fait de l'arrivée courant 2010 des experts.

Organisée le 22 décembre 2010 à Yaoundé, la cérémonie d'arbre de Noël aura été un moment d'intenses émotions aussi bien pour les enfants du personnel Cpac que pour les parents qui les auront accompagnés. Occasion pour ces enfants de gratifier leurs parents des jeux,



recits et concours de danses qui ont enrichi dans la plupart des cas la fin du trimestre dans leurs écoles respectives.

Le SP Benoît BOUATO, pour la circonstance a troqué son costume de patron pour celui de Saint Nicolas (le père Noël). À tour de rôle, il a remis aux enfants des cadeaux assortis d'une accolade ou d'un mot d'encouragement pour des résultats bien plus meilleurs à l'école ou encore obéissance à la maison.

Au finish, ce fut un véritable moment de détente agrémenté par un buffet somptueux et des sonorités bien connues du continent africain. Rendez-vous en 2011.



C'est par l'adoption de la lutte intégrée que l'on pourra rêver d'une sûreté alimentaire en Afrique Centrale

Par Pr Léonard NGAMO TINKEU, *Ecotoxicologue chargé de la lutte intégrée au CPAC*



Il y a une volonté réelle en Afrique Centrale de veiller à la sécurité et à la sûreté des produits alimentaires consommés ou exportés. L'honorable Pierre NGOLO, président du Parlement Communautaire de la CEMAC, chef d'une délégation de cinq parlementaires qui a visité le CPAC le 23 septembre 2010 disait à la presse : « nous sommes heureux de voir un personnel

mobilisé qui est déterminé à donner un sens à l'action du CPAC pour que la gestion des pesticides en Afrique Centrale soit contrôlée et maîtrisée ». La volonté politique actuelle au plus haut niveau, est de veiller attentivement à la protection de la santé humaine et des intérêts des consommateurs. Une des démarches simples pour garantir la sûreté des produits agricoles de la CEMAC pour qu'ils soient consommés sans risques et avoir plus de valeurs et d'estime sur le marché mondial est de suivre les pratiques agricoles qui gouvernent leurs productions. Une agriculture menée suivant de bonnes pratiques, qui respecte le consommateur et laisse peu de résidus sur les aliments et dans l'environnement est dite raisonnée. Ce raisonnement de la pratique agricole est une intégration des différentes méthodes de réduction des facteurs limitant de la production et pour donner aux facteurs de production toutes leurs chances. Peter Kenmore, chef du Département de la défense des végétaux à la FAO, le 04 novembre 2010, sur un forum de discussion sur les pesticides (VULA) considérait la lutte intégrée (IPM) comme une approche plus durable et moins toxique pour la santé humaine et l'environnement. L'implémentation de la lutte intégrée contre les ravageurs des cultures en zone CEMAC, doit pouvoir être appréciée et suivie. Avant toute chose, il convient d'identifier les défis que l'agriculture; les problèmes



phytosanitaires les plus importants et les tentatives de solutions. Après ceci, la justification du développement des approches alternatives aux pesticides dangereux est plus perceptible.

1. Les défis de l'agriculture en Afrique centrale

Les statistiques fournies par la FAO (2009) sur les productions agricoles dans les pays de la zone CEMAC pour l'année 2008 montrent que les 20 principales cultures des six pays membres mises en commun ont atteint un total de 18.613.231.000 tonnes. Les sept productions de la zone CEMAC les plus importantes sont : le manioc (4.567.944.000 tonnes) ; les bananes plantains (1.853.000.000 tonnes) ; le maïs (1.605.758.000 tonnes) ; les taros et autres colocases (1.356.000 tonnes) ; les ignames (1.295.000.000 tonnes) ; le sorgho (1.285.430.000 tonnes) et les bananes dessert (1.061.000.000 tonnes).

En outre, les Etats de la zone CEMAC dépensent plus de 385 milliards de cfa annuellement pour couvrir les déficits alimentaires puisque ces productions alimentaires ne suffisent pas pour nourrir convenablement les 40 millions de leurs populations. Pour la FAO (2010) plus de 25% des personnes qui ont faim dans le monde se trouvent en Afrique Centrale.

Tableau 1. Statistique de la faim en Afrique Centrale (FAO 2010)

	Cameroun	Tchad	RCA	Congo	Gabon	Guinée Eq
Prévalence de la sous alimentation (%)	21	37	40	15	< 5	/
Personnes sous alimentées (Millions)	3,9	3,8	1,7	0,5	-	/
Population totale (Millions)	18,2	10,3	4,2	3,5	1,7	1,6
Disponibilité Energétique Alimentaire (Kcal/personne/jour) (seuil = 2380)	2260	2040	1960	2510	2730	/

Tableau 2. Importance numérique des matières actives de pesticides agricoles utilisées en zone CEMAC.

	Catégories	Matières actives (ma)	Spécialités commerciales (sc)	Ratio
1	Insecticides	56	144 (35,5%)	sc/ma
2	Nématicides	7	42 (10,6%)	2,57
3	Insecticides & nématocides	24	33 (8,4%)	6
4	Fongicides	51	97 (24,6%)	1,37
5	Herbicides	30	63 (16%)	1,9
6	Autres (mollucides, ...)	8	15 (4,9%)	2,1
	Total	176	394	1,87

2. Les problèmes phytosanitaires dans les cultures en zone CEMAC.

En plus de l'insuffisance des productions agricoles, de nombreuses difficultés de réussite des cultures existent. Parmi les problèmes phytosanitaires les plus importants, la réduction des pertes dues aux ravageurs occupe une place de choix. Une énorme diversité de ravageurs s'attaquent aux cultures et causent des dégâts économiques. En champ comme au cours du stockage, les cultures sont attaquées par une large gamme de ravageurs et envahies par une impressionnante diversité de mauvaises herbes. Pour assurer une bonne production agricole en zone CEMAC, les Etats ont dépensé entre 2002 et 2007 environ 22 milliards de cfa chaque année pour se procurer de produits phytopharmaceutiques dans le but de soutenir les productions agricoles.

Une analyse de la bibliographie et des données disponibles comprenant la liste des pesticides homologués au Cameroun en 2007, (MINADER) ; les informations sur l'état des lieux de l'utilisation des pesticides dans quelques pays de la CEMAC commandées par le SP/CPAC au Congo, en RCA et au Tchad et une analyse de la situation au Gabon et en Guinée Equatoriale a permis de compiler la liste des matières actives en cours d'utilisation. Les spécialités commerciales associées à ces matières actives ont été dénombrées. Il en ressort qu'environ 176 matières actives sont utilisées pour préparer 394 spécialités commerciales des pesticides en cours d'utilisation en zone CEMAC (Tableau 2). Parmi elles les insecticides, les fongicides et les herbicides sont les catégories les plus importantes.

Les produits phytosanitaires les plus commercialisés sont les insecticides, 56 matières actives pour 144 produits commerciaux suivis par les fongicides, 51 matières actives pour 97 pro-

duits commerciaux. Parmi les 56 matières actives insecticides, il y a trois (03) ingrédients actifs issus des êtres vivants (biopesticides). La matière active insecticide la plus formulée est la cyperméthrine de la famille des pyréthrinoides de synthèse, avec plus de 30 spécialités commerciales. La deuxième matière active est l'endosulfan contenu dans 21 spécialités commerciales. L'impact négatif de cet organochloré sur l'environnement et de nombreuses formes de vie non ciblées est important. L'endosulfan est en cours d'inscription sur la liste de POPs (Polluants

Organiques Persistants). Cette situation est préoccupante. Il devient clair que des pesticides largement utilisés en Afrique Centrale ont un impact environnemental négatif. Il y a nécessité de promouvoir une agriculture durable respectant le consommateur et l'environnement, la recherche des outils alternatifs aux pesticides dangereux devient une urgence.

3. La lutte intégrée comme développement des alternatives aux pesticides dangereux

De manière générale, l'adoption de la lutte intégrée dans les bonnes pratiques agricoles est largement appliquée en Occident. Il y a une décennie ou moins, il était admis que la bonne implémentation de la lutte intégrée devait mener vers une réduction des quantités de pesticides utilisées. Les résidus

de pesticides ne sont pas toujours perceptibles à l'observation directe. En outre, la bonne présentation d'un produit alimentaire n'est pas une garantie de son bon état sanitaire en ce qui concerne la limite maximale de résidus (LMR) admissible pour la consommation.

Pour apprécier les avantages d'adoption de l'ipm, il serait judicieux de développer un outil de suivi intégrant les indices de risques toxicologiques et environnementaux des pesticides homologués ; la fréquence des accidents liés à l'exposition des populations aux pesticides. Le développement des pesticides à faible impact environnemental devrait enfin réconcilier les consommateurs avec les produits agricoles. Les solutions en général naturelles et durables proposées dans cette démarche pour contrôler les ravageurs et maladies affectent peu les productions, tout en respectant la santé du consommateur et l'environnement. En définitive, l'idéal 'zéro pesticides' dans les productions agricoles est le plus beau rêve de l'environnementaliste. On ne pourra y arriver qu'en réduisant progressivement l'usage, la quantité et le danger des pesticides.

« Nous sommes heureux de voir un personnel mobilisé qui est déterminé à donner un sens à l'action du CPAC pour que la gestion des pesticides en Afrique Centrale soit contrôlée et maîtrisée ».

Coopération internationale : Le Président du Cpac au front

Par Dr Nazaire NKOUKA; Président du CPAC



Le potentiel de rayonnement des activités du CPAC est en train de se mettre en place. Il est donc opportun de valoriser ce potentiel en apportant les réponses adéquates attendues par les Etats membres, dans le cadre des mandats confiés aux uns et aux autres. Les divers contacts en cours ou à approfondir par le Président du CPAC nécessitent une collaboration réactive du groupe CPAC question de s'approprier de manière objective, plusieurs initiatives.

1- Communication avec les partenaires du Cpac en France / Europe

* Réseau ENDURE

Le Président du CPAC a pris contact en Europe, avec les points focaux du Réseau européen ENDURE qui est une grande initiative des pays membres de la Commission européenne avec comme plaidoyer majeur : la gestion d'une agriculture utilisant le moins d'intrants chimiques sans les supprimer car ce serait plus une vue de l'esprit que la réalité des contraintes des agriculteurs au plan phytosanitaire. L'intérêt du CPAC d'être en partenariat concret donc de manière officielle avec le Réseau ENDURE c'est d'afficher sélectivement nos besoins de formation dans les axes qui sont porteurs et d'ont pourront tout à fait bénéficier les chercheurs mais aussi divers acteurs de la profession phytosanitaire des pays de l'Afrique centrale. Les interlocuteurs privilégiés du CPAC à cet effet, en France sont : l'INRA, le CIRAD mais d'autres référents sont en Italie, en Belgique, en Pologne ou en Allemagne pour ne citer que ces quelques pays ; nous disposons de toutes les facilités de contacts pour engager les approches de coopération si l'adhésion du CPAC

est établie.

Il faut souligner cependant que ce Réseau porte d'abord son regard sur les cultures européennes : mais le riz, le maïs, la pomme de terre (toutes les cultures maraîchères) ne sont pas étrangers à l'espace CEMAC sans oublier la constante qui concerne la traçabilité des produits agricoles importés par les pays européens. Il convient de discuter des potentialités de ce Réseau en marge ou à l'occasion d'une réunion du Secrétariat permanent et décider si nécessaire des actions à entreprendre courant 2011.

* Association de Coopération Technique Agricole (ACTA)

L'ACTA est une Association très impliquée dans l'offre des outils documentaires et la formation aux diverses techniques agricoles dont celles concernant la protection phytosanitaire. Le président du Cpac a rencontré à Paris les opérateurs techniques et scientifiques de cette Institution qui peut être un support indiqué pour aider le CPAC dans la production de certains outils et ouvrages répondant aux normes internationales. Depuis de longues années, l'ACTA publie par exemple l'Index phytosanitaire pour l'Europe mais celle des pays africains francophones, en particulier s'est arrêtée il y a bien longtemps. Cette publication dont la demande est quasiment certaine, peut tout à fait être reprise par le CPAC pour les Services nationaux de protection des végétaux, la recherche agronomique, les Universités et les Sociétés de Développement de la Sous-région voire au-delà de la CEEAC /CEMAC. Evidemment, il faudra un minimum de professionnalisme et le CPAC en dispose déjà mais il ne serait pas intéressant de se rapprocher de l'ACTA, en l'occurrence pour comprendre aussi leurs contraintes dans ce genre de production. Comme mesure à suivre, il est important de planifier un stage d'information et de formation de courte durée pour un des Experts recrutés au CPAC afin de séjourner à Paris (ACTA).

2- Contacts avec les pays membres de la CEMAC

Le Président du CPAC a répondu comme d'habitude, aux diverses correspondances des membres du CPAC sur des questions techniques ponctuelles qui nécessitaient une mise en relation avec des Institutions de recherche ou d'enseignement, en France notamment. Le Professeur Auguste Ndoutoume, membre gabonais du CPAC, entre autres, a été mis en situation de coopération universitaire et de formation avec le CIRAD, pour la gestion durable sans intrants chimiques, d'un ravageur du palmier : *Rhynchophorus phoenicis*, dont la larve est très appréciée par les populations du Cameroun, des deux Congo et du Gabon mais sa récolte nécessite traditionnellement, l'abattage préjudiciable des palmiers donc une destruction évidente de la biodiversité.

3- Contacts avec les pays africains, partenaires potentiels du CPAC

Ces contacts ont été pris courant septembre 2010, de manière opportune car le Président a mis à profit des missions hors CPAC



CPAC en marche

pour soit relancer des initiatives de coopération (CSP, au Mali), soit pour intéresser des Institutions d'homologation des pesticides de ces pays à l'initiative CPAC (Kenya, Ouganda...) Comité Sahélien des Pesticides (CSP). Les relations historiques entre le CSP et le CPAC sont suffisamment connues mais la pérennité de ces relations souffrent d'un déficit important de communication malgré le fait que le CSP soit en principe invité aux grandes rencontres du CPAC sans oublier le Conseil Phytosanitaire Interafricain qui est membre du CSP depuis la création de celui-ci. Il est évident que le CSP gagnerait à faire partager sa longue expérience de la pratique des homologations et le CPAC qui n'a pas encore eu l'occasion d'organiser une session d'homologation ne pourrait qu'en tirer profit. C'est à l'analyse de ce constat que le Président du CPAC a rencontré, en marge de sa mission, le Directeur Général de l'INSAH et le Secrétaire Permanent du CSP pour solliciter le renforcement de la coopération complémentaire entre nos deux Institutions notamment pour inviter de manière régulière le CPAC aux différentes sessions du CSP et accueillir pour des courtes durées les experts du CPAC et vice versa. A priori, le message du Président du CPAC n'a pas semblé incongru aux deux Responsables du CSP et que leur Institution reste disponible selon un cahier de charges préalable établi, pour renforcer la coopération souhaitée. Une mission du Secrétaire Permanent ou un des Experts en poste actuellement pour reprendre langue sur des thématiques précises avec le CSP car la coopération entre les deux Institutions est indispensable dans une vision plus africaine d'harmonisation des procédures.

Kenya et Ouganda

J'ai présenté le CPAC aux Responsables des Institutions ayant sensiblement le même mandat à Nairobi (Kenya) et Kampala (Ouganda). A Nairobi : le PCPB (Pest Control Products Board)

A Kampala : Le NDA (National Drug Authority)

La visite de travail du président dans ces deux institutions a permis d'identifier leurs attentes vis-à-vis du CPAC qui est localisé en Afrique Centrale mais surtout le fait que la République Démocratique du Congo va intégrer le CPAC reçoit plusieurs pesticides homologués par ces Institutions. Certains opérateurs économiques : agro alimen-

taire, firmes phytosanitaires ... du Kenya et de l'Ouganda souhaitent s'exprimer au plan commercial dans l'espace Afrique centrale et le CPAC sera sollicité pour des homologations éventuelles. Le CPAC devra mieux maîtriser les systèmes d'homologation de ces pays pour en valider la fiabilité et au-delà, suivre les initiatives en cours d'amélioration dans toute la zone SADC car les échanges commerciaux seront en progression entre les Communautés SADC et CEEAC / CEMAC

4- Rôle du CPAC dans la création du Master de Phytopharmacie tropicale en Afrique Centrale.

Les Institutions de formation et d'analyse des résultats relatifs aux pesticides sont des socles importants pour le CPAC qui va ainsi renforcer sa crédibilité au niveau sous régional et international. De ce point de vue, la création en perspective du Laboratoire sous régional d'analyses des résidus de pesticides ou des pesticides tout court est aussi importante que le Master concerné et qui devra s'adosser à terme au Laboratoire si celui-ci est construit plus tard que le début de mise en route du Master. Cet enseignement est porté scientifiquement et sur le plan pédagogique, par l'Université de Perpignan, le CIRAD et pour le moment par une des Universités de l'Afrique centrale: Douala en attendant que d'autres Universités en manifestent éventuellement de l'intérêt. Au niveau de la France, le Président du CPAC fait partie de l'équipe de réflexion qui se réunit régulièrement sur ce projet et a mission d'assurer les contacts scientifiques et diplomatiques en direction des Autorités concernées des pays de la CEMAC. En outre, il a mission de participer à la recherche des financements internationaux avec l'appui de la CEMAC/CPAC, du Conseil phytosanitaire Interafricain/UA, auprès des autres canaux porteurs. Le CPAC doit donc s'approprier utilement ce projet qui sera mis en place dans sa zone géographique de compétence et dont les objectifs répondent aux requêtes de formation souvent exprimées. Le projet de Convention universitaire est en cours d'élaboration.

Comme mesure préconisée: le CPAC doit officiellement indiquer ses attentes dans ledit projet de formation universitaire pour que ces indications soient prises en compte.

Comice Agro-Pastoral d'Ebolowa : LE CPAC AU RENDEZ-VOUS

Grand rendez-vous d'échanges entre agriculteurs et acteurs du secteur agricole, le Comice d'Ebolowa est un rendez-vous très important pour le CPAC. En effet, ce cadre exceptionnel de vulgarisation des produits agricoles interpelle le CPAC quant à ces missions d'assainissement et de protection de la production agricole dans la sous-région Afrique Centrale. C'est donc une opportunité pour le CPAC d'apprécier non seulement la diversité agricole du Cameroun, source de richesse et d'autosuffisance alimentaire, mais surtout de jeter un regard critique sur les pratiques agricoles et leurs résultats. C'est donc en qualité de professionnel de la qualité agricole que le CPAC se rendra à Ebolowa du 17 au 22 janvier 2011.

En prélude à ce rendez-vous, les préparatifs vont bon train au Secrétariat Permanent à Yaoundé. Au-delà des aspects scientifiques qui seront animés par les différents experts, le CPAC voudrait aussi saisir l'occasion qui lui est ainsi offerte pour se faire connaître au Cameroun. Pour ce faire, des gadgets publicitaires sont en train d'être confectionnés. L'on peut citer des affiches, des calendriers, des banderoles, des T-shirts, des casquettes, des sacs de kraft et bien d'autres choses.

Il pourra également, en fonction du calendrier du Comice, y avoir des conférences et tables rondes sur des questions d'actualité dans le monde agricole à savoir les POP's, les résidus de pesticides dans la chaîne de production des aliments ;

En somme, il s'agira de sensibiliser sur les bonnes pratiques agricoles dans la sous-région Afrique Centrale et précisément:

- Les sensibilisation des firmes phytosanitaires et les politiques de la sous-région sur le rôle premier du CPAC qui est l'homologation des intrants agricoles dans la zone CEMAC;
- Les sensibilisation des décideurs politiques sur les avantages de l'adhésion et de l'application des conventions internationales sur la gestion des pesticides;
- Le grand public sur les dangers d'une mauvaise utilisation des pesticides sur la production agricole, notre santé et notre environnement;
- Faire connaître l'existence d'alternatives naturelles à l'usage des pesticides chimiques.

Vivement le Comice d'Ebolowa 2011.



Le Président de la république honore le Cpac en signant un décret qui crée le Cngp du Congo Brazza

Ci-dessous un extrait du décret signé par le Président de la République matérialisé dans ce journal. La version complète dudit décret sera publiée dans les prochains numéros

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2010 - 694 du 4 novembre 2010
portant création, attributions, organisation et fonctionnement du
comité national de gestion des pesticides

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 52-125 du 26 novembre 1952 portant réglementation de la protection des végétaux ;
Vu la loi n° 3-2007 du 24 janvier 2007 réglementant les importations, les exportations et les réexportations en République du Congo ;
Vu le traité du 16 mars 1994 instituant la CEMAC et son additif du 5 juillet 2006 ;
Vu le Règlement n° 09/06-UEA du 10 mars 2006 portant adoption de la réglementation commune sur l'homologation des pesticides en Afrique centrale, notamment à son article 22.6 ;
Vu le Règlement n° 11/07-UEA du 11 mars 2007 portant création, composition et fonctionnement du Comité des Pesticides d'Afrique Centrale ;
Vu le décret n° 2005-498 du 25 octobre 2005 portant ratification de la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ;
Vu le décret n° 2007-306 du 14 juin 2007 portant attributions et organisation du ministère de l'agriculture et de l'élevage ;
Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Chapitre 1 : De la création

Article premier . Il est créé sous l'autorité du ministre chargé de l'agriculture, un comité national de gestion des pesticides.

2010-694

Fait à Brazzaville, le 4 novembre 2010

Denis SASSOU-N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'agriculture et de l'élevage,

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public.

Roger MABOUNDOU

Gilbert ONDONGO

Objectif : Faire l'état des lieux des pesticides obsolètes dans le pays

Par Experts CPAC RCA

Après l'installation officielle et solennelle de du Comité National de Gestion des Pesticides/RCA en juillet dernier, le bureau des experts du Comité Inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale /RCA a été victime d'un vol organisé, nous signalons que dans la même nuit du samedi au dimanche où a eu lieu ce forfait, le bureau abritant le service des marchés qui jouxtait celui des experts CPAC était dans le même embarras, car les malfaiteurs ont eu à enlever sa nouvelle dotation en matériel informatique, don de la banque africaine de développement (BAD), matériel qui était encore dans l'emballage. La procédure judiciaire est engagée et nous sommes dans l'attente de son aboutissement. nous sommes très inquiets parce que plus l'enquête dure moins de chance pour identifier les auteurs et moins de chance encore pour retrouver ce matériel qui serait déjà éparpillé dans la nature.

Soucieux de démarrer effectivement les activités du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP), nous avons soumis à l'attention du Conseil des Ministres, un projet de note pour solliciter du gouvernement le financement des missions aux membres du CNGP dans les provinces de la république Centrafricaine pour faire l'état des Lieux des pesticides de la république dans les zones de savane, de forêts et dans des plantations forestières . C'est la réponse à cette requête que nous attendons jusqu'à ce jour.

Quant au crédit alloué au département pour son fonctionnement notre combat a abouti à l'obtention d'ouverture d'une ligne budgétaire au nom du CNGP au titre de l'exercice budgétaire 2011.

Nous venons encore de soumettre à la signature du ministre du développement rural et de l'agriculture deux projets de note dont :

- 1) Une note d'information à l'attention de tous les opérateurs de la filière pesticide de l'existence du Comité National de gestion des Pesticides en république centrafricaine (CNGP/RCA)
- 2) Le second projet de note est un ordre de mission permanent autorisant la coordonatrice du CNGP et le rapporteur général d'effectuer périodiquement des contrôles de routine dans le cadre de leurs attributions auprès des opérateurs de la filière.

Dans le cadre de renforcement des capacités des membres du bureau CNGP ont eu à participer à l'atelier de formation financé par la FAO sur l'analyse des risques

phytosanitaires (ARP) qui s'est déroulé du 22 au 24 septembre de l'année en cours.

Cette formation a été très bénéfique de par sa pertinence et nous regrettons le manque de financement pour l'étendre au niveau des autres membres du CNGP qui sont dans le besoin d'avoir le même enseignement.

Notre vision future du CNGP/RCA, c'est d'avoir l'autorisation et les moyens d'effectuer des déplacements en provinces, là où les pesticides sont utilisés, de sensibiliser les utilisateurs des pesticides sur les risques de la mauvaise utilisation de ces produits

Cependant, compte tenu de l'effectif limité de nos cadres du développement Rural, nous envisageons confier la tâche à nos contrôleurs phytosanitaires qui sont affectés dans les frontières fluviales, terrestres et aériennes pour limiter la circulation des pesticides obsolètes à cause de la porosité de nos frontières

Pour permettre au rapporteur général du CNGP/RCA qui est à la fois chef de service de la réglementation du contrôle et de l'homologation des pesticides de bien cerner les problèmes relatifs aux pesticides, nous demanderions respectueusement au secrétariat Permanent du Comité Inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) de l'associer à toute rencontre traitant de la Gestion des Pesticides

Nous ne manquerons pas de souligner que le vol dont nous venons d'être victime est un grand handicap maintenant dans l'exécution de nos activités ; pour cela, nous venons humblement auprès du secrétariat Permanent pour solliciter :

- 1) Le renouvellement de la dotation en matériel de travail du bureau des Experts CPAC car le vol qui a eu lieu était indépendant de la volonté de tout le monde,
- 2) L'équipement de la cellule CPAC/RCA en outils de travail, à savoir :

Deux (02) ordinateurs portables avec accessoires dont un sera destiné pour la cellule CPAC et l'autre pour le rapporteur général du CNGP qui assure le secrétariat Permanent et autres consommables

Enfin, nous faisons remarquer que les difficultés de trésorerie auxquelles notre pays est confronté ne lui donnent pas l'opportunité de répondre d'emblée à nos sollicitudes.

Activités des CNGP

Les activités dans la région centrale et le Centre-Est de la République Centrafricaine

Par Experts CPAC RCA

Les activités de la cellule du comité Inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale de la République centrafricaine « CPAC/RCA » pendant ce trimestre dans la région Centrale et le Centre-Est sont dominées par la consommation des pesticides. Cette partie de la République Centrafricaine à savoir le Centre Est, cultive majoritairement le coton et pratique les cultures maraîchères et fruitières. Ces spéculations exigent l'application des pesticides pour la protection des cultures.

Aussi bien en coton comme en cultures maraîchères la Cyperméthrine, profenophos est très utilisée et dosé de la manière suivante :

- La Cyperméthrine dosée à 72g/l
- La profenophos dosé à 600g/l
- Ils sont appliqués à 250cc/ha

Soit : 18g/ha de cyperméthrine ; 150 ha de profenophos.

Nous tenons à signaler que sur les cultures maraîchères, seule la cyperméthrine est utilisée à 12g/ha ; cependant, les cultures fruitières jusque là ne reçoivent pas de protection phytosanitaire.

De très bons résultats sont obtenus après traitement mais malheureusement, le problème d'utilisation des emballages reste posé. Il n'y a aucune mesure de destruction d'emballage après utilisation.

Il est à signaler que le NIEBA (haricot), le Solanum Nègritum (NGAGO), Corchorus oligorus(goussa) et l'hibiscus esculentus (Veké), ces légumes locaux très consommés sont cultivés sous coton qui recoit Cinq (05) traitements phytosanitaires.

Il paraît nécessaires et important s'il y ait prélèvement des échantillons pour une analyse des feuilles afin de déterminer la Limite Maximale de Résidus (LMR) dans ces aliments.

Par ailleurs, il nous convient de signaler l'existence de quelques pesticides obsolètes au Centre Régional Polyvalent de recherche (CRPR) de Bambari et de Kongbo tel que :

- Collariz (herbicide sélectif sur le riz)
- Tazastom (herbicides en poudre mouillable) ;
- Tamariz (herbicide sur le riz)
- STROMP330E

Une mission de destruction peut être prévue dans le cadre du CPAC.

Fait malheureux :

Il est signalé au Secrétariat Permanent de la Cellule du Comité Inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale « CPAC

» la disparition du matériel informatique de la cellule CPAC/RCA suite à un vol sans infraction.

Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie nationale et la direction des services de la police judiciaire et nous attendons les résultats de l'enquête.

Des dispositifs ont été pris pour éviter de tels actes par le renforcement des serrures de sécurités et l'installation d'une grille de protection à l'entrée du bureau.

Remarque :

Compte tenu de l'handicap occasionné par ce vol, beaucoup d'activités reste à signaler au SP/CPAC car nous empruntons ou louons le matériel de travail couteux.

Nous sollicitons urgemment le budget dotation trimestrielle pour régler les prestations auprès de la cellule, envoyer les documents restant et poursuivre les activités dans les bonnes conditions

Nous joignons à ce rapport les activités du Comité National de Gestion des Pesticides en République Centrafricaine.



Comité Inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC)

Pour la coordination de la gestion commune des intrants agricoles en Afrique Centrale, nous assurons: L'homologation, la réglementation, le contrôle, le conseil, et la veille phytosanitaire.

SECRÉTARIAT PERMANENT

B. P. : 16344 Yaoundé (Cameroun) Tél / Fax : (237) 22 20 31 99

Email : cpac.pesticide@cpac-cemac.org

Site web: www.cpac-cemac.org

Participation du Cpac à la première session parlementaire à Malabo

Par Experts CPAC Guinée Equatoriale



Cette mission a été effectuée suite à une invitation adressée au Secrétariat permanent du Comité des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) par le Parlement communautaire de la zone CEMAC.

En effet, ladite mission a séjourné à Malabo du 4 au 5 novembre 2010 et était composée du secrétaire permanent du CPAC, M. Benoît B. BOUATO, du comptable, M. Timothée MVOM. Ils ont été reçus dans la capitale équato-guinéenne par les trois experts du CPAC/GE, avec lesquels ils ont tenu des séances de travail techniques pour la bonne marche de la Cellule du Comité en Guinée équatoriale.

Par la suite, tous ont assisté à la réunion des parlementaires de la zone CEMAC, afin d'entretenir ceux-ci sur les activités et l'importance du CPAC, ainsi sur son rayonnement envisageable dans un proche avenir.

Par ailleurs, le secrétaire permanent du CPAC /CEMAC a visité les locaux de la Cellule/GE du Comité et a ainsi pris connaissance du fonctionnement particulier de ce bureau qui se trouve au niveau du Ministère de l'Agriculture et des Forêts. Le secrétaire permanent du CPAC /CEMAC a, à l'endroit de tous et de chacun des experts de la Guinée équatoriale, donné des orientations pour un bon fonctionnement et une coordination efficace de la cellule, tant au niveau national qu'avec l'institution sous-régionale.

Les experts de la Guinée équatoriale ont particulièrement apprécié les échanges avec les membres de la mission, qui sont repartis le vendredi 6 novembre 2010.



Activités des CNGP**Etat des lieux des pesticides à Pointe Noire**

Experts CPAC Congo

Introduction

Au cours de la période Aout, Septembre, Octobre 2010, la cellule Cpac du Congo, conformément à son programme d'activités a fondamentalement procédé à la sensibilisation des acteurs agricoles et le recensement des points de vente des diverses formulations et les principaux prestataires des services phytosanitaires. Pour ce faire :

- a) Une mission a été effectuée dans le département du Kouilou à pointe noire
- b) Le recensement des applicateurs ou prestataires des services phytosanitaires à Brazzaville.

1. De la mission de pointe noire :

Cette mission était conduite par GASSILA Blaise, expert du CPAC / cellule –Congo, lequel était rejoint par les cadres suivants :

- Jacques Magloire OBABAKA, directeur départemental de l'agriculture de pointe noire
- Gervais TCHIBINDA, directeur départemental d'agriculture du Kouilou

Du 29 Septembre au 05 Octobre 2010, la mission a visité trois grandes sociétés de vente en gros des substances chimiques (engrais et pesticides). Ces établissements visités sont :

- Chimie Congo, avec principal pays fournisseur la France
- CHIMIEAGRO : principal fournisseur, le Cameroun ;
- Ets DIATOU : principal pays fournisseurs : la France et le Cameroun.

Au-delà des trois grossistes, la mission a constatée la présence d'une vingtaine de petits détaillants qui ne se sont pas encore organisés et ne disposent pas des structures adéquates. Ces détaillants s'approvisionnent auprès des grandes sociétés de la localité usant parfois des emballages de leur propre choix.

2. Du recensement des applicateurs des pesticides à Brazzaville :

Six(6) agents de la direction de la production agricole et de la protection des végétaux ont été mobilisés et ont enquêté dans les sept (7) arrondissements de la ville capitale, auprès des centres maraichers et des jardins de case.

Cette opération qui n'aduré que cinq (5) jours n'a pas atteint des résultats obtenus , notre objectif (tableau en annexe).

Dans l'ensemble, aucune société ou promoteur de société n'est agréé par les services techniques habilités du ministère de l'agriculture et de l'élevage.

Les centres maraichers en vue de répertorier tous les manipulateurs des produits chimiques qui parfois ne disposent pas d'un étiquetage adéquat et visible.

3. Autres activités :

L'autre principale activité menée au cours de ce trimestre et de façon permanent était le suivi sur l'état d'avancement du projet de décret de création CNGP auprès du Secrétariat Général du Gouvernement. À ce sujet les résultats de nos démarches indiquent que ce projet de décret sera assurément signé sous peu de jours.

Enfin, la cellule CPAC a reçu successivement le Président du CPAC, Dr Nazaire NKOUKA venu à Brazzaville passer quelques jours de ses congés et la délégation du secrétariat permanent, conduite par M. Benoit BOUATO, venue participer à la session budgétaire des états de la CEMAC tenue à Brazzaville du 21 au 28 Octobre 2010. Au cours de cette réunion, budgétaire de la CEMAC, la participation de la cellule CPAC Congo était effective.

Le devenir des pesticides dans le sol et les risques de pollution de l'environnement

Jean Blaise MOUDOUDOU; *Phytopharmacologue, chargé du suivi des pesticides chimiques*



Les pesticides jouent un rôle essentiel dans le progrès social et économique de la communauté dans l'agriculture. A ce titre, ils demeureront pour longtemps encore incontournables parce qu'ils constituent actuellement l'un des moyens le plus efficaces de lutte contre les ravageurs des cultures en Afrique en général et plus particulièrement en Afrique

centrale. Cela justifie certainement le volume de plus en plus croissant des importations des pesticides sur notre continent. Toutes ces importations contribuent à réduire de manière sensible les pertes de la production agricole qui selon les estimations de la FAO, s'élèvent annuellement à plus de 40%. Pour faire face à cette situation, les pays membre de la CEMAC font, chaque année, recours à des traitements chimiques qui ont certes des avantages, mais dont les inconvénients ne doivent pas être perdus de vue.

En effet, l'utilisation des pesticides présente un certain nombre de risques à l'égard de la composition chimique de l'air, des eaux et des sols qui se traduisent par des pollutions dont les conséquences toxicologiques et écotoxicologiques peuvent être préjudiciables à la qualité de l'environnement. Le devenir des pesticides dans l'environnement, c'est-à-dire leur rétention, leur transport et leur dégradation, dépend de leurs propriétés ainsi que celles de différents compartiments concernés, le sol, les eaux et l'atmosphère.

En ce qui concerne le devenir des pesticides dans le sol, trois questions se posent du point de vue général des relations entre les pesticides et l'environnement :

- 1- Quelle est la nature de ces risques ?
- 2- Comment peut-on les prévoir et quel degré de finesse la prévision peut-elle atteindre quand elle est possible ?
- 3- Quelle disposition peut-on mettre en œuvre pour les supprimer ou au moins les limiter ?

Nature des risques environnementaux liés aux pesticides

1 -Pollution des milieux naturels

Les pesticides ont divers effets néfastes sur les milieux naturels et les organismes vivants ; ils sont donc des dangers qui présentent des risques d'autant plus qu'une grande partie des quantités appliquées n'atteint pas les cibles mais est dispersée dans l'environnement. A côté des apports directs par les traitements phytosanitaires, les milieux naturels reçoivent des pesticides par trois des transferts.

-Des transferts à partir de l'atmosphère par les dépôts secs et humides (Dubus et al.,2000 ; Institut Pasteur,2003 ; Briand,2003).

- Des transferts à partir du sol ou des couverts végétaux pour les pesticides qui les ont atteints. Ils ont principalement lieu dans l'air par volatilisation et dans les eaux par convection /dispersion à l'état dissous et par convection à l'état particulaire.

-Des transferts qui ont lieu au moment de l'application. Ils sont caractérisés par le fait qu'une partie des produits appliqués est dispersée bien au-delà de la zone traitée et qu'une très petite partie seulement atteint les cibles visées. Les matériels, les propriétés des produits, les caractéristiques des sols et des couverts végétaux ainsi que les conditions météorologiques générales, mais aussi micro-météorologiques, inter-





viennent de manière complexe pour déterminer la répartition des produits (Himel et al., 1990).

La dérive des produits hors des espaces traités dépend beaucoup de modalités d'application.

Types de pollution par les pesticides

Que ce soit au moment des traitements ou par des transferts ultérieurs, des pesticides arrivent dans l'air, les sols et les eaux, générant les trois types de pollutions correspondants. Les programmes de surveillance pour l'air et surtout pour les eaux font état de pollutions par de nombreux pesticides et parfois à des concentrations élevées (IFEN, 2004 ; Bedos et al., 2002 ; Briand, 2003 ; Rousseau et al., 2004).

Ces pesticides peuvent ensuite être absorbés par des organismes vivants et l'homme de manière plus ou moins directe selon les voies d'exposition.

On est en présence de situations où les risques de pollution chimique des milieux précèdent les risques toxicologiques et écotoxicologiques. Ces derniers résultent de l'existence d'un certain nombre d'effets des pesticides sur tous les organismes vivants, l'homme y compris.

2- Effets des pesticides sur les organismes vivants

Les pesticides peuvent représenter un danger puisqu'ils exercent des effets néfastes sur les organismes vivants. Ces effets sont évidemment ceux qui sont recherchés quand il s'agit de détruire ou contenir un organisme ravageur (insectes, nématodes), des champignons pathogènes ou des mauvaises herbes. En revanche, ils sont dommageables quand ils concernent des organismes vivants non visés par le traitement et en cela, ils sont à l'origine d'un risque environnemental.

Différents types d'effets des pesticides

Les pesticides ont quatre types d'effet : des effets toxiques létaux, des effets toxiques non létaux, l'apparition de résistances à leur égard et des perturbations des écosystèmes (Raoul cavet et al., 2005).

Il faut y ajouter les effets indirects socio-économiques qui sont difficiles à cerner et à évaluer mais qu'il serait certainement utile de mieux connaître.

. Effets toxiques létaux

Conçus pour tuer des organismes vivants, les pesticides ont aussi des effets toxiques létaux sur des organismes non visés, la faune aquatique, en particulier (Garric, 1995).

D'après cet auteur, les pyrèthrynoïdes et les composés organochlorés ont une toxicité aiguë et chronique élevées, plus grande que celle des composés organophosphorés. Les carbamates sont moins toxiques à l'égard des poissons mais le sont beaucoup pour les invertébrés. Quant aux herbicides, leur toxicité se manifeste

surtout pour la flore aquatique.

. Effets toxiques non létaux

Ce sont des effets souvent moins marqués mais fréquemment observés bien qu'ils soient difficiles à mettre en évidence sur le terrain. Ils se traduisent par des altérations biochimiques, physiologiques et histologiques qui atteignent diverses fonctions, la fonction de reproduction, en particulier (Raoul cavet et al., 2005).

Apparition de résistance

La multiplication des traitements de cultures a provoqué l'apparition de résistances qui entraînent des pertes d'efficacité et de sélectivité des pesticides. Vers le début des années 1990, on dénombrait de nombreuses espèces résistantes à au moins un pesticide : 500 espèces d'arthropodes, 150 espèces de champignons pathogènes, 270 espèces de mauvaises herbes (Georghiou, 1990, cité par Gasquez, 1995).

D'autres observations à la même époque indiquaient l'existence d'au moins un biotype végétal résistant à un ou plusieurs composés appartenant à 15 familles chimiques (le Baron, 1991 ; Holt et al., 1993 ; cité par Gasquez, 1995). Sans conduire aux mêmes conséquences, l'adaptation des micro-organismes à la dégradation peut être rapprochée de l'apparition de résistances puisqu'il s'agit, dans les deux cas, d'une évolution d'organismes vivants consécutive à l'utilisation de pesticides.

. altérations des écosystèmes

Quand, dans un milieu, une ou plusieurs populations d'organismes vivants sont modifiées ou même disparaissent, l'ensemble de l'écosystème est modifié. Des exemples connus sont :

- Des perturbations importantes de populations marines et continentales situées au sommet des chaînes trophiques,
- La destruction d'insectes pollinisateurs sauvages qui affecte la floraison de végétaux,
- La destruction de prédateurs de ravageurs dans les agro-écosystèmes.

La lutte intégrée pourra résoudre le problème de la mouche des fruits *Bactrocera invadens* en Afrique.

Par Pr. Ngamo; Expert Cpac

Une nouvelle espèce de mouche des fruits a été découverte pour la première fois en Afrique en mars 2003 au cours de prospections de routine au Kenya. Etant donné le risque potentiel présenté par ce type de ravageur, d'autres prospections ont été immédiatement initiées. Plus de 2000 individus de cette nouvelle espèce ont été pris dans les pièges. Il a aussi été observé que cette nouvelle mouche des fruits pouvait émerger de mangues en cage. C'est une espèce exotique introduite en Afrique, originaire d'Asie probablement du Sri Lanka (Lux et al., 2003). Le premier endroit où il a été découvert (Kenya) n'est pas forcément son seul point d'entrée en Afrique, il a pu passer inaperçu dans certaines zones.

Les informations régulières fournies par le réseau des chercheurs sur les thephritides en Europe Afrique et Moyen Orient (TEAM : Tephritid Workers of Europe Africa and The Middle East) montrent que cette mouche est trouvée pour la première fois en février 2003 au Kenya ; en décembre 2003 en Tanzanie ; en mai 2004 au Soudan ; en juin 2004 au Bénin ; en juillet 2004 au Cameroun et en Ouganda ; en octobre 2004 au Sénégal et au Togo et en janvier 2005 en République démocratique du Congo, au Ghana et au Nigéria. Les captures ont été faites au Tchad, au Congo au Rwanda et au Burundi.

Les femelles de ces ravageurs piquent les fruits pour y déposer leurs oeufs. Dès leur éclosion, les asticots se nourrissent de la pulpe pendant plusieurs jours avant de quitter le fruit pour s'enfouir dans le sol et de se transformer en pupes. De cette pupes sortira une mouche adulte. De nombreux fruits sont attaqués par les mouches (avocats, goyaves, mangues, corossols, pastèques, papayes, mandarines, oranges, concombres, tomates, ...). L'espèce est a priori à tendance très polyphage. Le fruit attaqué pourrit vite et perd sa valeur commerciale et alimentaire. Près d'une



centaine de cargaisons de mangues en provenance d'Afrique a été interceptées entre 2007 et 2009 au niveau des ports européens et refoulées en Afrique parce que les mangues étaient infestées par cette mouche (cf tableau).

Méthode de lutte contre *Bactrocera invadens*

Des mesures urgentes respectueuses des consommateurs et de l'environnement doivent être prises pour éviter des pertes de ressources de si grandes ampleur. Différentes stratégies efficaces sont à intégrer pour en arriver à un succès qui garantisse la qualité sanitaire du fruit.

i) La surveillance des infestations

La surveillance des infestations des vergers par des pièges hormonaux permet d'effectuer les interventions en fonction de seuils préalablement définis. Ceci a l'avantage d'éviter l'utilisation massive des pesticides, l'environnement en tire profit.

ii) Lutte chimique

Sur le principe « attract and kill » l'insecticide biologique GF-120 à base de spinosad est associé aux pièges hormonaux. Ils sont ainsi attirés et tués ce qui réduit les populations et permet un contrôle des populations du ravageur. Cette initiative a

tété validée par le projet WAFI (West African Fruit flies Initiative).

iii) Lutte biologique

D'après des travaux menés au Centre International de recherche sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE) au Kenya, un parasitoïde ovo-pupal, *Fopius arisanus*, a une bonne efficacité sur *Bactrocera invadens*. Les expérimentations sur les prédateurs (Staphylins et Coccinelles) sont prometteuses. Des champignons entomo pathogènes qui altèreraient la fertilité des femelles

sont en cours d'expérimentation. Une autre méthode simple et peu onéreuse, respectueuse du consommateur et de l'environnement qui est efficace est l'utilisation des feuilles de neem pour le conditionnement des mangues avant le transport, toutes les larves qui sortent des fruits sont tuées. Aussi l'huile de neem peut servir à pulvériser les plantes entières ou même le sol. Une dernière bonne pratique de gestion des vergers fruitiers est le nettoyage de fin de campagne : tous les fruits pourrissants sur le sol doivent être enfouis à bonne profondeur pour ne pas servir de réservoir pour les ravageurs.

Tableau. Interceptions de lots de mangues infestées par les mouches de fruits, en provenance d'Afrique

Cause: TEPHRITIDAE	Interceptions Mangues 2007			Interceptions Mangues 2008			Interceptions Mangues 2009* (à fin mai)		
	Nombre	Pays d'entrée	Période	Nombre	Pays d'entrée	Période	Nombre	Pays d'entrée	Période
Afrique de l'Ouest									
Burkina Faso	3	FRA	avril-juin	4	FRA	mars à mai	5	FRA	avril, mai
Côte d'Ivoire							1	FRA	mai
Gambie				1	GBR	juillet			
Ghana	1	GER	mai				1	NOL	mai
Guinée				1	FRA	juin			
Mal	14	FRA	mai à juillet	5	FRA(3) NOL(2)	mai à juillet	5	FRA	mars à mai
Sénégal	15	FRA	juillet à septembre	2	FRA(1) NOL(1)	juillet à août			
Sétotal AO	33			13			12		
Afrique du Centre									
Cameroun	17	FRA	mars à juin	5	FRA	mai à novembre	6	FRA	février à mai
Rép. Centrafricaine	1	FRA	avril						
Sétotal AC	18			5			6		
Afrique de l'Est									
Kenya	2	FRA	mai à juin	3	FRA(1) GBR(2)	février, octobre	1	FRA	Février
Egypte	1	FRA	août						
Sétotal AE	3			3			1		
TOTAL AFRIQUE	54			21			19		

Source : Lutte régionale Contre la mouche des fruits en Afrique Subsaharienne. Bulletin d'information N°1, Juin 2009, p2.

Bouche troue

Lindane : un véritable poison

Par Hugues Ndihi; Stagiaire/Iric et Pr. Ngamo; Expert Cpac

Vendu sous plusieurs formes en Afrique, le Lindane continue de faire des ravages sur l'environnement et la santé humaine...

Utilisé au Cameroun sous le nom commercial de TERMITOX, au Nigeria sous le label Gammalin 20, le lindane est de plus en plus utilisé par les agriculteurs qui semblent se réjouir de son efficacité sur les pestes. Seulement, cet usage commence à faire des victimes dues d'une part au mauvais usage et d'autre part à l'entêtement à toujours l'utiliser malgré son interdiction formelle par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (pop). À l'évidence, c'est un pesticide largement distribué dans les bassins agricoles sur le continent ; à l'instar du bassin de culture du coton dans les régions nord du Cameroun et du nord-est du Nigéria. Il est utilisé pour la conservation des semences. Pour son efficacité avérée, le lindane est régulièrement utilisé pour la conservation des denrées alimentaires. Dans les grands bassins de production de coton en Afrique de l'Ouest et Centrale, la poudre rouge distribuée par des entreprises agricoles sous le nom TERMITOX renferme 20% de lindane. Il est utilisé pour la protection des denrées stockées et cause des intoxications humaines directes.

En effet, Gammalin 20 est le nom commercial du lindane. La molécule est le hexachlorocyclohexane, d'un solide blanc qui se transforme en vapeur lorsqu'il est libéré dans l'air. Une fois libéré, il semble incolore, mais a une odeur de moisi. Le gamma du HCH est chimique synthétique et existe en 8 formes différentes.

L'exposition sans protection au lindane comporte toujours des risques comme pour tout pesticide sauf que l'on ignore assez souvent la provenance du danger. Au Nigéria, dans l'Etat de l'Adamawa, plus de 300 personnes sont mortes suite à la consommation de l'eau de rivière empoisonnée au lindane. L'incident a fait croire à une épidémie de choléra sans pour autant que cela en soit une. C'est le Commissaire d'Etat à la santé de cet Etat, Dr Tijjani Maksha, qui affirme que ces morts ne sont pas dues au choléra mais au Gammalin 20.

D'après ProMED-mail la rivière polluée traverse cinq localités et est fréquentée par les pêcheurs. De même, cette rivière est la principale source d'eau dans ces localités ; ce qui explique sa forte fréquentation par les riverains. Pour une capture massive des poissons, les pêcheurs auraient donc utilisé le lindane comme poison de pêche. Dommage des centaines de personnes en sont mortes, en particulier les enfants et les personnes âgées. La gravité de l'incident est à attribuer à la contamination des affluents de la rivière ; ce qui a propagé la pollution dans toute les localités. Malheureusement, au moment où nous mettons sous presse, d'après le constat d'une équipe médicale, le nombre de morts reste croissant nonobstant les mesures de sécurité prises par les autorités locales pour contenir la pollution.

Ainsi donc il est risqué de s'exposer au lindane. Il y a plusieurs manières d'exposition au gamma HCH : en consommant des aliments contaminés, en respirant l'air des lieux où le gamma HCH est utilisé, en buvant de l'eau contaminée, tout simplement par contact puisque le gamma HCH aide à combattre les poux de tête et du corps ainsi que la gale. Les mères qui allaitent et qui sont exposées à du HCH gamma peuvent le transmettre à leurs bébés dans le lait maternel.

Les dégâts sont nombreux. Le HCH gamma cause une irritation des poumons, des troubles cardiaques, des troubles sanguins, des maux de tête, convulsions, et les changements dans les hormones sexuelles. Les humains et les animaux exposés à de grandes quantités de gamma HCH en meurent. Les affections observées sont fonction des doses absorbées. Dans l'organisme, il se stocke au niveau des tissus adipeux et se rejette à travers l'urine et très peu par les selles ou au cours de la respiration.

Le lindane a été utilisé en médecine humaine et animale pour traiter la gale, appliqué sur la peau, il cause rarement une réaction. Toutefois, les organochlorés ont montré leur efficacité à bloquer GABA neurotransmetteurs ils sont des neurotoxines. En outre leur utilisation prolongée entraîne des dysfonctionnements du foie, des reins et du système nerveux. Les conséquences de la consommation de fortes doses pendant de longues périodes de temps ne sont pas documentées. Néanmoins, ceux qui ont préalablement des problèmes de santé ou qui sont affaiblis sont plus sensibles. À noter que les signes cliniques du choléra ne s'apparentent pas à ceux du lindi-



En 2009, le rapport de l'ARLA (Agence de Réglementation de la Lutte Anti parasitaire) qui est la structure en charge de l'homologation et du suivi des pesticides au Canada, fournit une liste sommaire du statut d'homologation du lindane dans 112 pays où un système d'homologation existe dans le monde. Cette liste basée sur les données de 2006 montre que le lindane est interdit dans 52 pays, restreint ou strictement restreint dans 33 pays, est non homologué dans 10 pays et homologué dans 17 pays y compris en zone CEMAC (Cameroun et Tchad). Il y a une correction à porter à ces données de 2006 car, le ministre camerounais de l'Agriculture et du développement rural (MINADER), a

Afin d'éviter des catastrophes du genre Nigérian, il convient de se soumettre aux prescriptions phytosanitaires internationales. Ne recourir qu'aux pesticides homologués, s'en tenir au manuel d'usage pour plus d'efficacité et surtout pour éviter des intoxications ou empoisonnements.

(In : Evaluation des risques posés par le lindane, ARLA, 2009; http://dsp.psd.tpsqc.gc.ca/collections/collection_2010/arla-pmra/H113-5-2009-8-fra.pdf)

Note : Les renseignements du tableau sont tirés de l'annexe B du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane et aux autres isomères de l'hexachlorocyclohexane (HCH), 2006, à l'adresse www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=francais&ID=2053.



Ce Bulletin est publié avec le
support financier de la CEMAC.

